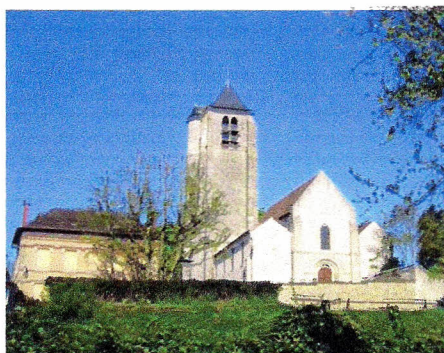




Département des Yvelines Commune de Saint Martin de Bréthencourt



ENQUÊTE PUBLIQUE

Du 16 septembre à 9h00 au 16 octobre 2021 à 10h00

Sur les forages F1 (n°0256-6X-0027) et P2 (n°0256-2X-0001) de la commune de Saint-Martin-de-Bréthencourt pour :

- L'autorisation de prélèvement d'eau souterraine d'eau souterraine, au titre du code de l'environnement,
- La déclaration d'utilité publique (DUP) des travaux de dérivation d'eau souterraine au titre du code de l'environnement,
- L'autorisation d'utilisation et de traitement de l'eau issue des forages F1 et P2 en vue de la consommation humaine, au titre du code de la santé publique,
- La déclaration d'utilité publique (DUP) des périmètres de protection des forages de l'eau au titre du code de la santé publique.

RAPPORT

Arrêté de la Préfecture des Yvelines
Décision du Tribunal Administratif de Versailles

21-058 du 13 août 2021
E21000061 / 78 du 3 août 2021

3/12/2021

Joseph ABIAD
Commissaire enquêteur